

L'année 2008 fut une année de transition pour GEOMOUN. L'expertise de GEOMOUN a été officiellement reconnue par la DGCD et par le Ministre de la Coopération au Développement, GEOMOUN ayant été agréée comme ONG de développement par arrêté ministériel du 24/01/2008.

Devenir une ONG c'est engager un salarié, louer des locaux,... des frais qui, à long terme assureront le développement et la pérennité de l'association et de ses projets.

Cette transition professionnelle explique l'augmentation de la part des frais administratifs. Ceci sera évidemment régulé dès l'année prochaine ou les bénéfices de cette transition se feront ressentir.

